

**GEL DES CONTRATS AIDÉS :
La vie associative s'organise !
Mobilisons nous !**

**Un choix politique plein
de conséquences pour
la vie associative en région**

ÉDITO

Après une année 2016 faite de beaucoup d'incertitudes pour les acteurs associatifs, 2017 a vu se structurer le paysage institutionnel : au niveau local, la carte des intercommunalités est achevée, au niveau régional, les services de l'Etat et de la région s'organisent en harmonisant les cadres d'intervention issus des deux ex territoires régionaux. De nouvelles politiques se dessinent, notamment sur la vie associative et l'ESS (Economie Sociale et Solidaire).

Du côté du conseil régional, la Vie associative reste bien identifiée comme une politique publique à la fois transversale et spécifique, nécessitant des moyens pour accompagner le développement et la structuration de ces acteurs qui sont au service des populations et des territoires. Nous avons choisi de consacrer une partie de cette lettre à cette politique qui, en appuyant les associations, peut constituer un levier fort pour le développement des territoires. Nous n'oublions pas l'actualité plus immédiate et nous souhaitons continuer à alerter sur les impacts du gel des contrats aidés, décision brutale qui impacte aussi bien les associations que les collectivités. Il faut rappeler que les contrats aidés sont **socialement utiles** à la fois pour les salariés qui en bénéficient et les bénéficiaires des actions que ces emplois permettent de développer.

Afin de sensibiliser largement sur la spécificité du modèle associatif et sa contribution à la société, Le mouvement associatif lance une campagne **#DUTILITÉCITOYENNE**. Parce que l'intérêt général compte autant que les chiffres.

Florence Domange,
Présidente du Mouvement associatif
Hauts-de-France

Le 9 août 2017, Muriel Pénicaud, Ministre du Travail, se positionne contre les emplois aidés face à l'Assemblée nationale avec trois arguments mis en avant: «Premièrement, les contrats aidés sont extrêmement coûteux pour la nation. Deuxièmement, ils ne sont pas efficaces dans la lutte contre le chômage. Troisièmement, ils ne sont pas un tremplin pour l'insertion professionnelle.»

Le 18 août, le Premier Ministre confirme cette prise de position du nouvel exécutif français. Ces arguments doivent pourtant être discutés et les conséquences sociales et sociétales d'une telle décision analysées en détail. L'enjeu concerne en effet tant les salariés que les bénéficiaires des missions qu'ils assuraient. Cette décision aura aussi un impact sur l'économie des structures.

Le Mouvement associatif National dénonce dans un communiqué de presse du 29 août 2017 l'annonce sans préavis et sans concertation de la réduction brutale des contrats aidés en 2017 et leur diminution drastique en 2018 dans le secteur marchand et non marchand. Les associations demandent au gouvernement de revenir sur sa décision.

Aujourd'hui, en France, plus de 130 000 salariés associatifs sont en contrats aidés. Ces contrats concernent principalement des jeunes peu qualifiés, des chômeurs de longue durée, ainsi que des seniors en fin de carrière. Ils permettent à des personnes éloignées de l'emploi de s'insérer ou se réinsérer dans la vie active, de reprendre confiance et de casser la spirale de l'isolement que crée le chômage de longue durée.

Cette politique de soutien à l'emploi est aussi une ressource précieuse pour permettre aux

acteurs non lucratifs que sont les associations de développer des activités au service du plus grand nombre, dans le champ de la solidarité, de la santé, de la culture, du sport, des loisirs ou encore de l'éducation ; de maintenir du lien social et la qualité de vie sur nos territoires.

**AUJOURD'HUI, EN
FRANCE, PLUS DE
130 000 SALARIÉS
ASSOCIATIFS SONT
EN CONTRATS AIDÉS.**

Le Mouvement associatif Hauts-de-France, en lien avec le Mouvement associatif national, recense des argumentaires et prises de position publique afin de nourrir le débat et renforcer la parole associative.

Perspectives d'actions:

- Un questionnaire –actuellement ouvert– permet de relever des éléments sur les associations touchées afin de démontrer l'impact concret de ce choix politique.
- Le Mouvement associatif HDF se mobilise et alimente un espace en ligne avec les ressources développées sur le sujet (prises de recul, prises de position publique des acteurs associatifs, ESS, de syndicats, etc)
- Une mission jusqu'à fin 2017 est confiée à JM Borello pour organiser la concertation avec « les associations d'insertion » et proposer des solutions de remplacement des contrats aidés.

Toutes les contributions sur l'impact de ce choix politique peuvent être communiquées à Maxime Godefroy par mail : maxime.godefroy@lmahdf.org

Pour aller plus loin:

www.lemouvementassociatif-hauts-de-france.org/actualites/1528-gel-des-contrats-aides-la-vie-associative-s-organise

Source : Le Mouvement associatif National, Communiqué de presse du 29 août 2017

#DUTILITÉ
#CITOYENNE

EN BREF ...

▶ LE RÉSEAU PIVA HAUTS-DE-FRANCE EST LÀ POUR VOUS!



PIVA est un réseau de Points d'Information pour la Vie Associative réparti en région Hauts-de-France et porté par une diversité d'acteurs (institutions, collectivités, associations). Réseau multi-ressources, PIVA permet de guider sur la vie associative.

*Vous êtes à la recherche de ressources pour vos associations ?
Vous souhaitez développer cette mission au sein de votre collectivité ?*

Pour en savoir plus :

→ www.piva-hdf.org

Contactez Fanny Hanicotte

au 07 83 16 97 48

fanny.hanicotte@lmahdf.org

▶ ÉTUDE : VIE ASSOCIATIVE & CONSEILS CITOYENS

L'étude du Mouvement associatif Hauts-de-France sur les liens entre conseils citoyens et vie associative est sortie!

Au sommaire, mobilisation des habitants, animation et accompagnement du conseil citoyen, forme juridique et relation avec les pouvoirs publics de cette instance de démocratie participative.

Pour en savoir plus :

→ www.lmahdf.org

Le Mouvement associatif Hauts-de-France

Siège social : 3 rue Camille Guérin - 59000 LILLE

Pôle administratif :

ESSpace Amiens, Parc de Beauvillé,

21 rue François Génin - 80000 AMIENS

contact@lmahdf.org • www.lmahdf.org

[f @lemouvementassociatifhdf](https://www.facebook.com/lemouvementassociatifhdf) [@MouvAssoHDF](https://www.instagram.com/MouvAssoHDF)

UNE NOUVELLE POLITIQUE VIE ASSOCIATIVE POUR LE CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE

En 2016, le conseil régional a organisé, avec l'appui du Mouvement associatif Hauts-de-France, des Assises régionales de la Vie associative qui ont réuni plus de 500 personnes. Dans la suite de ces Assises, le conseil régional a élaboré une politique de soutien à la vie associative votée le 30 mars. Cette politique est structurée autour des grandes priorités suivantes :

Axe 1 AGIR POUR L'EMPLOI ASSOCIATIF

Le Conseil régional accompagne la création d'emploi sous forme d'une aide financière dégressive sur 4 ans. Afin de faciliter les démarches de création et de pérennisation de ces emplois, les associations seront orientées vers un conseiller emploi associatif qui les guidera dans leur projet. Le conseil régional souhaite également promouvoir le développement de l'apprentissage dans le milieu associatif.

Axe 2 ACCOMPAGNER LA STRUCTURATION DU MONDE ASSOCIATIF

Le conseil régional s'engage à soutenir les têtes de réseaux associatives régionales et ainsi que les acteurs territoriaux fédérés dans le cadre du réseau PIVA (le réseau des Points d'Information pour la Vie Associative) au moyen de conventions pluriannuelles. Ces conventions permettront de renforcer le maillage territorial et de soutenir des actions d'appui auprès des associations locales.

Axe 3 ANIMER LES TERRITOIRES

Deux dispositifs spécifiques sont lancés : Hauts de France en fête, extension de Picardie en fête permettant de soutenir des manifestations associatives locales et un appel à projets permanent destiné à soutenir l'innovation associative, avec un accent mis sur la lutte contre l'illettrisme.

Axe 4 AMÉLIORER LES RELATIONS DE LA RÉGION AVEC LES ASSOCIATIONS

La région s'engage à poursuivre la concertation avec les acteurs de la Vie associative pour simplifier les démarches administrative et assurer la lisibilité de l'intervention régionale.

L'AVIS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Le Mouvement associatif Hauts-de-France salue la démarche du conseil régional qui a souhaité construire sa politique en concertation avec les acteurs associatifs et s'engage à maintenir un dialogue permanent. Nous notons la reconnaissance des têtes de réseau associatives dans leur rôle de structuration, représentation et accompagnement de la vie associative et nous réjouissons du soutien apporté aux acteurs locaux rassemblés au sein du réseau PIVA (Points d'Information pour la Vie Associative).

La mise en place d'un dispositif de soutien des initiatives associatives est une reconnaissance essentielle de la contribution des associations au développement et à l'animation des territoires. Sur un autre plan, le dispositif d'aide à la création d'emplois proposé répond bien aux enjeux en proposant un financement sur 4 ans et en prenant en compte la nécessité d'accompagner la création des postes.

Nous avons toutefois relevé des points de vigilance susceptibles de constituer un frein pour les associations :

- Les taux de co-financements arrêtés (entre 40 et 50%) peuvent être bloquants, particulièrement pour les projets les plus innovants.
- La question du montant des avances, des délais de paiement et des dépenses éligibles est stratégique. Nous attirons l'attention sur la nécessité de réduire les délais qui fragilisent de façon considérable les acteurs associatifs, dépourvus de trésorerie.
- Le périmètre des têtes de réseau éligibles au financement doit prendre bien en compte la diversité de la vie associative et ne pas se restreindre à certains champs.
- Enfin nous regrettons l'arrêt du dispositif *Europe rESSource* qui permettait de faciliter l'accès aux fonds européens.

Ces points étant relevés, le Mouvement associatif s'engage à accompagner au mieux le déploiement de cette politique sur les territoires.



Choisir
l'intérêt
général